



*Communiqué aux apiculteurs – juin 2017*

## **Situation des investigations concernant l'utilisation de rayons de cire gaufrées en 2016**

Cher apiculteur,

Voici un nouvel état d'avancement des recherches menées dans le cadre de la mortalité accrue du couvain suite à l'utilisation des cires gaufrées en 2016. Ce communiqué fait suite aux communications précédentes à ce sujet.

### **Essai en champs**

Actuellement une expérience sur le terrain avec de la cire d'abeilles à laquelle de la stéarine a été ajoutée est en cours. Des résultats provisoires de cet essai il ressort qu'une addition de stéarine (avec une teneur élevée en acide stéarique et en acide palmitique) à la cire d'abeilles a un impact négatif sur le développement du couvain (sur la survie des œufs et des larves).

**Un lien entre l'addition de stéarine et la mortalité du couvain apparue l'année dernière est donc probable. Pour cette raison nous demandons aux apiculteurs d'exclure définitivement l'utilisation des stocks restant de rayons problématiques.**

Comme communiqué auparavant, il s'agit des numéros de lot 212225 jusque et y compris 213110, à l'exception de la cire bio. Ces stocks restants de rayons problématiques peuvent être remis au producteur, le cas échéant via ses distributeurs. Pour les lots produits ultérieurement, des mesures de sécurité plus strictes ont été prises afin de garantir la sûreté de ceux-ci.

### **La sécurité du miel**

La stéarine incluse dans la cire d'abeilles n'est pas soluble dans l'eau et ne passe donc pas dans le miel. Elle n'implique pour cette raison pas de danger pour la santé des consommateurs.

### **Contact**

Il est demandé aux apiculteurs d'adresser leurs questions éventuelles aux associations apicoles qui les transmettront si nécessaire au Service compétent du SPF Santé Publique ou directement via [apf.food@health.belgium.be](mailto:apf.food@health.belgium.be).

Dès que nous disposerons de nouvelles informations, vous serez avertis.